

Zeitschrift: Unsere Kunstdenkmäler : Mitteilungsblatt für die Mitglieder der Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte = Nos monuments d'art et d'histoire : bulletin destiné aux membres de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse = I nostri monumenti storici : bollettino per i membri della Società di Storia dell'Arte in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 15 (1964)

Heft: 2

Artikel: La façade de l'hôtel de ville d'Orbre, œuvre lyonnaise?

Autor: Grandjean, Marcel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-392843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

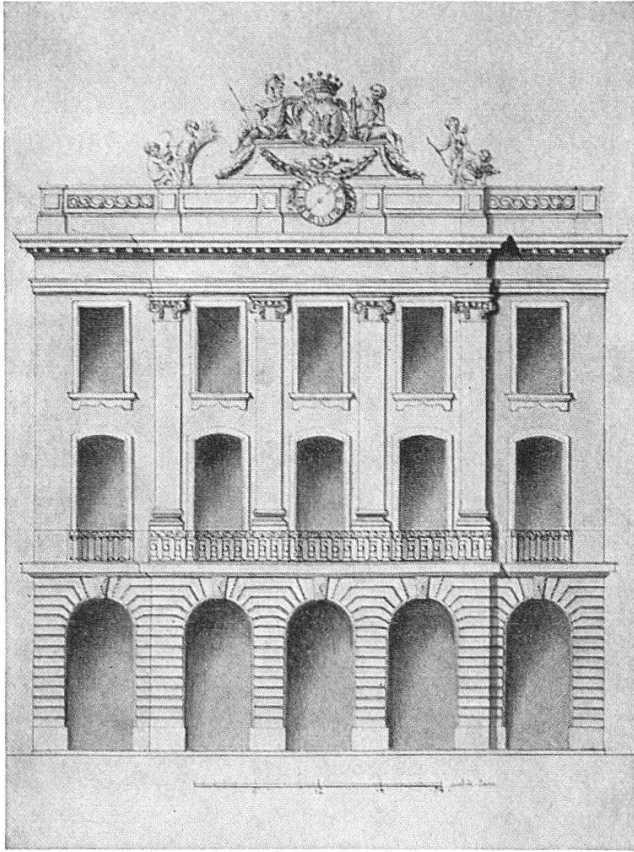
Vaud La façade de l'hôtel de ville d'Orbe est donnée d'habitude comme une œuvre de SAMUEL JEANNERET, qui fut lieutenant baillival à Grandson. Mais l'histoire de sa genèse – un document inédit vient de nous le montrer – est plus complexe, et aussi plus riche, qu'il ne le paraissait.

Les pourparlers pour la reconstruction des halles d'Orbe, qui allaient devenir le nouvel hôtel de ville, s'amorcèrent bien avant que les procès-verbaux du conseil n'en fissent mention. En 1783 déjà, ou même avant, des démarches furent entreprises à Lyon pour obtenir des plans, par l'intermédiaire de membres de la famille Mélizet qui y résidaient. Ces plans furent envoyés à Orbe en février 1783; ils furent payés, en janvier 1785, 270 florins. Seule subsiste de ce projet une «Élévation de la nouvelle façade de la maison de ville d'Orbe dédiée à Messieurs les Conseillers et adressée à Monsieur Giroud gouverneur de la ditte ville, par Césard Gasquet architecte a Lyon» (fig. p. 93 g.).

Ce n'est pourtant qu'en 1785 que, d'après les registres, les conseils d'Orbe commencèrent à discuter de la reconstruction des halles. Le 20 juillet, ils en adoptèrent le principe même et nommèrent une commission *ad hoc*. Le 25 juillet, le lieutenant Carrard produisit un plan qui fut examiné, et qui ne peut être que le plan de GASQUET. On se donna pourtant encore le temps de réfléchir. En janvier 1786, le même lieutenant fut chargé «d'aller consulter sur nos plans – dit le procès-verbal – M. le lieutenant Jeanneret de Grandson que l'on dit très expert dans l'architecture». On voit ensuite celui-ci travailler lui-même à un nouveau projet. Le 7 mars, les conseils, sur préavis de la commission, décidèrent «de suivre à la batisse des halles conformément au plan de M. Jeanneret, adopté en plain pour la façade à l'exception de l'ornement supérieur». Le 11 mai de la même année eut lieu la pose de la première pierre. Les maîtres JACQUES et DANIEL JACCARD, dont on connaît par ailleurs l'activité comme architectes et entrepreneurs, exécutèrent toute la façade en pierre de Hauterive dans le courant de l'été même. A la fin de novembre 1786, les ornements (chapiteaux, vases, etc.), y compris le couronnement «consistant aux armes de la ville, surmontées d'un trophée de Paix et de Justice» étaient terminés. Ils sont l'œuvre des maîtres sculpteurs AUBERT-JOSEPH PARENT, de Cambrai – qui travailla ensuite à Neuchâtel et à Bâle, et s'occupa aussi d'architecture – et ANTOINE-FRANÇOIS FILLIETTE, de Besançon: nous pouvons leur en attribuer le dessin lui-même.

Le reste de la construction – nous n'avons pas à en parler ici en détail – fut moins rapide; elle dura jusqu'en 1788, sous la direction de JEANNERET, mais l'aménagement intérieur, poursuivi sporadiquement, ne fut achevé qu'en 1808 par l'installation des poêles de la salle du Conseil. En 1792, JEANNERET reçut, «comme architecte de ce bâtiment», des chandeliers d'argent, fournis par les orfèvres lausannois PAPUS et DAUTUN, mais il continua, après cette date, à livrer des plans pour les travaux d'intérieur: entre autres un projet pour la salle du Conseil, qui fut accepté le 31 mai 1794.

Revenons-en à la façade elle-même. Si l'on ne tient compte que des textes des registres, l'attribution de la conception de cette façade à JEANNERET semble plausible, mais l'existence des plans de GASQUET, qui n'y sont mentionnés qu'implicitement, l'infirme fondamentalement. En comparant le projet d'élévation que l'architecte lyonnais avait envoyé à Orbe et la réalisation de l'architecte local (fig. p. 93 d.), nous voyons sans équivoque



Élévation de la façade de la maison de ville d'Orbe par César Gasquet



Orbe, hôtel de Ville, façade

ce que le premier a apporté au second. La participation d'un artiste étranger à l'élaboration du plan de cette façade donne une explication entière à la remarque si judicieuse formulée par F. Gilliard à son sujet: «Elle s'inspire très directement d'exemples français, en gardant bien les mesures et les proportions qui conviennent à une place de petite ville...» (MBV II, p. XII).

Nous distinguons facilement du reste le sens dans lequel JEANNERET a dû transformer le projet reçu de Lyon pour l'adapter aux possibilités locales (topographiques, financières...): il l'a ramené à des dimensions plus modestes en ne conservant que le corps central – solution audacieuse et réussie, mais qui trahit le provincialisme de l'architecte local – et en réduisant proportionnellement, avec la collaboration de PARENT et de FILLIETTE, le couronnement richement orné proposé par GASQUET. Le remplacement des torsades Louis XVI par des balustres piriformes, l'adoption d'encadrements de fenêtres plus proches des types en faveur alors dans la région du nord vaudois (Hôtel de ville et villa d'Entremont à Yverdon, par exemple), la suppression de la balustrade du bel étage, s'ils sont bien le fait de JEANNERET, ne sont que des transformations de détails, non essentielles.

A travers l'œuvre locale, c'est un reflet, encore bien reconnaissable, de la grande architecture française du XVIII^e siècle qui vient briller au cœur d'une de nos plus jolies villes vaudoises. Le projet du Lyonnais GASQUET n'est pas sans rappeler l'art de SOUFFLOT, qui avait conçu, à Lyon même, la façade de l'Hôtel-Dieu, du côté du Rhône (dès 1741),

et le théâtre (1754–1756); il n'est pas si éloigné non plus des modèles de GABRIEL (Petit-Trianon, 1762–1764). Quant à CÉSAR GASQUET lui-même, que les grands dictionnaires d'artistes ignorent, nous n'en savons rien d'autre pour l'instant, malheureusement.

Ainsi l'hôtel de ville d'Orbe prend place à côté des belles réalisations architecturales vaudoises créées avec l'aide directe des praticiens français, comme le clocher de l'église de Morges, les châteaux de l'Isle, de Crans, et bien d'autres encore. Nous en avons maintenant la preuve formelle.

Une remarque encore. L'hôtel de ville d'Orbe est classé «monument historique» et, de ce fait, sa conservation ne présente pas de difficulté: c'est un progrès réjouissant que cette sauvegarde souvent déjà réalisée de monuments isolés, et qui est à mettre à l'actif des archéologues cantonaux. Mais le problème demeure aigu en ce qui concerne la protection des ensembles urbains. Une petite ville comme Orbe – qui n'est qu'un exemple – avec sa place formée au XIII^e siècle déjà, ou même avant, et ses nombreux éléments anciens, est menacée par une modernisation souvent aberrante. C'est une politique de protection efficace des ensembles anciens, de rénovation harmonieuse aussi, qu'il faut avoir le courage d'inventer lorsque cela s'avère nécessaire, ou de mettre en œuvre, puisqu'il existe déjà parfois, au moins à l'état embryonnaire, certains moyens légaux ... Mais le temps presse!

Marcel Grandjean

(Sources: Archives communales d'Orbe: registres, comptes, plan de GASQUET; élévation actuelle d'après la *Maison bourgeoise*.)



Joh. Grimm/Rud. Nöthiger 1740: Schloß Hindelbank